

Monseigneur leur adressa de paternelles paroles et leur réitéra ses souhaits de bienvenue.

M. le Grand Vicaire Maréchal prononça alors une allocution, au cours de laquelle il rappela les services signalés dont notre pays avait été redevable dans le passé aux religieux de saint François.

“ La première messe célébrée au Canada, a-t-il dit, l’a été par un Père Récollet, le 24 juin 1615. C’est donc aujourd’hui même, jour de notre fête patronale, le 275^{me} anniversaire d’un événement bien mémorable dans notre histoire. Les Pères Récollets ont été les premiers missionnaires sur ce continent. Pendant plus de deux siècles ils l’ont parcouru en tous sens, l’ont arrosé de leurs sueurs et parfois de leur sang. Partout ils ont laissé des traces de leur zèle et de leur dévouement aux intérêts de la religion et de la patrie. Ils ont donc acquis des droits à la reconnaissance du peuple canadien, et après un siècle de séparation, nous les revoyons avec bonheur dans la ville de Marie qui, dès ses origines a été le théâtre de leurs vertus et de leurs travaux apostoliques.”

La messe célébrée par le R. P. Othon, et la Bénédiction du T. S. Sacrement ont terminé cette pieuse fête.

LE SALAIRE DE L’OUVRIER

La question du salaire de l’ouvrier est une des grandes questions du jour. Quelle est la nature intime du salaire ? Quelle est la source de l’obligation de payer son salaire à l’ouvrier ? D’après quelles bases faut-il fixer le taux du salaire ?

Ce sont là autant de questions qui demandent à être résolues d’après les véritables principes.

Le maître ou le patron a des *obligations de charité* envers ses ouvriers. Dans les besoins ordinaires de la vie, la charité l’oblige à venir à leur secours en consacrant à ce devoir une partie de son superflu. Cette partie est fixée par les uns à la trentième, par d’autres à la cinquantième.

Quand les besoins sont plus grands, l’obligation imposée par la charité devient plus grave et demande qu’une plus grande part du superflu y soit consacrée.

Le maître ou le patron a aussi des *obligations de justice* envers